

AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE
(procédure simplifiée)
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
(Articles L.2122-1-1 et L.2122-1-4 Code Général de la Propriété des Personnes Publiques)

Objet de la convention	Mise à disposition d'espaces de ventes de confiseries sur le domaine public pour la Fête de la musique 2025
Cas concernés	Occupation de courte durée
Adresses des lieux occupés	- Place de Lattre de Tassigny au droit de l'Église Notre-Dame, - Rue Albéric Cailloux, - Places de stationnement devant Quai Cyrano quai Salvette
Constitution du dossier	→ courrier détaillé (Nom, prénom, raison sociale, adresse, descriptif de l'activité proposée, produits commercialisés, matériel utilisé et tarifs pratiqués) → copie de la pièce d'identité → extrait du registre du commerce et des sociétés ou statuts à jour → attestation URSSAF de moins de 6 mois → attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité et couvrant les prestations → cadre de réponses dûment complété
Caractéristiques principales de la convention	Durée de la convention : du samedi 21 juin 2025 à 18h00 au dimanche 22 juin 2025 à 01h00 (le temps de la manifestation) Montant de la redevance pour 1 emplacement : <ul style="list-style-type: none"> • stand vente confiseries + boissons : 129,88 € TTC • stand vente confiseries : 103,97€ TTC Critères d'attributions : <ul style="list-style-type: none"> • descriptions des produits proposés à la vente, traçabilité des produits, circuit court (50%) • offre tarifaire variée et adaptée à tout public (35%) • expériences et références (15%)
Renseignements d'ordre administratif et technique	Service Culture Événementiel et Relations Internationales 19 Rue Neuve d'Argenson – 24100 BERGERAC Téléphone : 05 53 74 67 41 Courriel : culture@bergerac.fr SIRET : 212 400 378 00015 APE : 8411Z
Date limite de retour des dossiers : le 17 mars 2025 à 12h00	
Date d'envoi de l'avis	Le 21 janvier 2025